

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 2

Artikel: Hygiène militaire
Autor: Rouge, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333730>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 2.

Lausanne, le 19 Janvier 1874.

XIX^e Année

SOMMAIRE. — **Hygiène militaire**, par L. Rouge, médecin de division. — **Organisation et fonctionnement du service des étapes** dans l'armée allemande. — **Ecoles de guerre**. — **Nouvelles et chronique**.

ARMES SPÉCIALES. — **La remonte de la cavalerie**, par le lieut.-colonel Muller. — **L'artillerie espagnole en 1873**. — **Nouvelles et chronique**.

La *Revue militaire suisse* continuera à paraître en 1874 aux mêmes prix et conditions que par le passé. Les personnes qui ne refuseront pas un des deux premiers numéros seront censées continuer l'abonnement pour l'année.

Conditions d'abonnement. Pour la Suisse : 1 an, 7 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. ; 3 mois, 2 fr. Pour la France, l'Italie, l'Allemagne et la Belgique : 1 an, 10 fr. ; 6 mois, 6 fr. ; 3 mois, 3 fr. Pour les autres pays : 1 an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr. ; 3 mois, 4 fr.

HYGIÈNE MILITAIRE

par le Dr Rouge, médecin de division.

Désigné en 1873 par le Département militaire fédéral, pour diriger le cours d'opérations destiné aux médecins chefs d'ambulance et aux médecins de bataillon, j'étais en même temps chargé de donner à ces Messieurs un cours d'hygiène militaire. Plusieurs de mes collègues m'ont engagé à publier les notes que j'avais rassemblées à leur intention, non point, je ne me fais pas d'illusions, à cause de leur valeur intrinsèque, mais parce qu'elles constituent un cadre, dans lequel rentre tout ce qui concerne un sujet placé en dehors des préoccupations habituelles du médecin.

Peut-être aussi ce travail ne sera-t-il pas sans intérêt pour les officiers de troupe et d'état-major, qui sont en général peu au courant de la question qu'il traite, et n'attribuent point à l'hygiène sa part d'importance dans la vie militaire.

Ceci dit, j'entre immédiatement en matière.

1. Importance de l'hygiène militaire.

La littérature française est pauvre en fait d'hygiène militaire ; elle ne possède qu'un seul ouvrage sur ce sujet, ouvrage incomplet, rempli de banalités empruntées aux traités d'hygiène publique et privée, et par cela même sans valeur. Nous avons bien le rapport de M. Lévy sur les progrès de l'hygiène militaire, les deux volumes d'Evans sur les travaux de la commission sanitaire des Etats-Unis, mais ce sont là des monographies, des plus intéressantes à la vérité, ne traitant point le sujet dans son ensemble. Les Allemands ont publié quelques livres spéciaux sur la matière ; ces œuvres trop détaillées, je dirai même trop complètes, destinées à l'hygiène des armées permanentes, contiennent une quantité de conseils et de renseignements sans valeur pour nous ; d'autre part, on n'y trouve point ce que nous cherchons.

Notre armée, en effet, ne ressemble à aucune de celles des pays qui nous avoisinent, et ce qui s'applique à celles-ci ne saurait toujours lui être utile. Ce motif a engagé M. le lieutenant-colonel Weinmann, médecin de division, à publier les leçons qu'il a données dans un cours de répétition ; ce petit traité élémentaire, destiné surtout aux officiers, aux sous-officiers, aux soldats, vient d'être traduit en français ; il ne tardera pas probablement à être mis en vente ; s'il renferme d'excellentes choses, s'il peut être lu avec fruit par chacun, il est cependant incomplet sur des points importants ; le plan adopté par l'auteur ne me paraît pas très pratique ; les sujets n'y sont pas ramassés, mais bien disséminés dans quatre parties différentes, ce qui expose à des répétitions, à des longueurs, et à la confusion. Quoiqu'il en soit, ce travail ne peut qu'être vivement recommandé à nos collègues de l'armée, et je fais des vœux pour qu'il soit lu.

J'ai cherché dans mon cours à exposer aussi brièvement que possible les diverses branches qui forment le sujet de l'hygiène militaire, savoir : la mortalité, les maladies des armées, le recrutement, l'habitation, l'alimentation, l'habillement, l'équipement, les soins de propreté, les marches, les exercices ; et, dans une seconde partie, l'organisation et le fonctionnement du service sanitaire, au corps, dans les ambulances, dans les hôpitaux ; les abris provisoires pour les malades et les blessés, le transport de ceux-ci, les sociétés de secours, et l'organisation du service sanitaire dans les divers Etats.

Mais, avant d'aller plus loin, je dois faire ressortir toute l'importance de l'hygiène pour l'Etat, pour l'armée et pour le soldat.

Nous ne sommes plus au temps où l'on publiait un traité d'hygiène, celui de Collomb (1775), dont le premier chapitre est intitulé : « Des différentes espèces de militaires ; art. 1^{er}. Des officiers supérieurs et de ceux qui doivent le devenir ; section 1^{re}. Des vices de l'éducation des enfants de qualité. » Aujourd'hui, la science, égalitaire jusque dans les armées, ne s'inquiète ni de la largeur des galons, ni du nombre des étoiles ; elle fait bénéficier de ses découvertes le dernier des soldats comme le général.

La mission du médecin militaire consiste à donner des conseils, à proposer des mesures prophylactiques, à veiller à leur exécution, à soigner les malades, à panser les blessés. La prophylaxie des maladies et leur traitement sont les plus importantes de ses occupations.

Ainsi qu'on l'a écrit, l'hygiène a un rôle immense en campagne ; c'est elle qui lutte contre les causes si nombreuses et si énergiques d'affaiblissement et de destruction ; l'ensemble des mesures qu'elle met en œuvre est le moyen certain de réduire le déchet silencieux et journalier d'une armée. Il est facile de citer, à l'appui de cette assertion, des exemples saisissants, qui prouvent qu'un médecin, mettant à profit les prescriptions d'hygiène, rend bien plus de services à l'armée qu'en traitant quelques malades, ou bien en pratiquant les opérations les plus difficiles.

Michel Lévy dit aussi : il n'y a d'utile, de puissant en campagne que l'hygiène. Sans elle, la médecine n'est qu'une lugubre agitation ;

sans elle, le chirurgien voit échouer toute son industrie de méthodes et de procédés.

Un autre médecin inspecteur de l'armée française en Crimée, Baudens, écrit ce qui suit : « On ne se fera jamais une trop haute idée des services que la science médicale peut rendre à une armée en campagne, de l'influence qu'elle peut exercer sur les vicissitudes d'une guerre. Ses conseils, qui ne sont pas toujours demandés, ni écoutés, tant que la souffrance et la mort n'en font pas cruellement sentir l'utilité, sauveraient des hommes qui perdent par imprudence une vie utile au pays. »

Conserver les soldats est le premier intérêt de la nation. Le difficile n'est pas de conduire la troupe au feu ; l'excitation de la lutte, le respect de la discipline, amènent facilement l'oubli du danger, le mépris de la mort ; la vraie difficulté consiste à faire durer le soldat, de telle sorte qu'on ait toujours des effectifs complets. Il faut admirer le général Shermann, qui, dans sa marche d'Atlanta à Savanah, avec 46,000 hommes, arrive au but, après une marche de 320 kilomètres, n'ayant que 137 malades seulement.

Le corps médical de l'armée s'occupe d'hygiène et de thérapeutique militaires.

Les maladies provenant de conditions défavorables tuent plus d'hommes que la poudre, et le plus souvent il est possible de les prévenir par de simples précautions hygiéniques.

Les hôpitaux de Crimée ont fourni, lors du siège de Sébastopol, 7,272,201 journées de traitement pour l'armée française ; sur ce total, il y a 5,337,888 journées pour des affections étrangères au feu de l'ennemi. Le typhus, qui fit de si grands ravages dans les armées de Crimée, disparut du camp anglais devant les mesures hygiéniques intelligentes qu'on y prit. Citons, pour exemple, qu'au mois de février du second hiver de la campagne, les hôpitaux français de Crimée et de Constantinople recevaient 7384 typhiques, dont il succombait plus de la moitié ; or, dans le même mois, les Anglais n'avaient que quatre cas de typhus, fournissant un seul décès. Les Français, insouciant, ayant un service médical placé sous les ordres de l'intendance, et par là même manquant d'initiative, n'avaient en quelque sorte rien fait pour conjurer le péril ; tandis que les Anglais, plus pratiques, donnant pleins pouvoirs à leurs médecins, avaient su mettre à profit les expériences de l'hiver précédent pour prendre d'utiles précautions, consistant dans une bonne installation des camps, dans l'emploi de vêtements appropriés à la rigueur de la saison, et dans une alimentation tonique, abondante et variée.

Afin de prouver d'une manière plus précise que ce résultat est dû en entier à des mesures d'hygiène, je donne les chiffres qui suivent :

Dans le premier hiver passé en Crimée, les Français perdent le 2,31 % sur l'effectif, le 12 % sur le nombre des malades. Dans cette même période, les Anglais perdent le 5,70 % de l'effectif, et le 22 % sur le nombre des malades. Les pertes des Anglais sont alors près du double de celles de leurs alliés ; c'est que, peu habitués à la guerre, ils étaient mal préparés, mal outillés, et qu'ils faisaient une expérience militaire dont ils devaient tirer de précieux enseignements.

En effet, dans le second hiver, les Français perdent le 2,69 % de l'effectif, le 19,87 % du nombre des malades ; les Anglais perdent 0,20 de l'effectif et le 2,21 % du nombre des malades. L'armée française, mal administrée, a donc doublé ses pertes de l'hiver précédent, tandis que les Anglais n'ont plus que 606 décès au lieu de 21,778 qu'ils auraient perdu s'ils avaient, comme leurs alliés, doublé les pertes du premier hiver ⁽¹⁾. Traduisant ce résultat en chiffres, et supposant que chaque soldat représente un capital de 3000 francs, l'intelligence positiviste d'un homme d'affaires a calculé, que l'Angleterre a économisé de la sorte la valeur de 21,000 hommes, c'est-à-dire 63 millions de francs.

Les résultats généraux de l'état sanitaire des armées prouvent que, toutes choses égales d'ailleurs, celles qui ont le service médical le mieux organisé ont aussi le moins de malades, par conséquent aussi le moins de morts.

Sur mille soldats, les Français en Crimée ont dans les hôpitaux 155 admissions, dont 34 blessés et 121 malades. — Les Anglais ont, sur mille hommes, 126 admissions, dont 33 blessés et 93 malades. — Dans l'armée américaine, guerre de sécession, première année, sur mille, 67 admissions, dont 17 blessés et 50 malades. L'année suivante, le chiffre des admissions sur mille tombe à 39.

Ainsi l'on voit que la plus forte proportion de malades appartient aux Français, la plus faible aux Américains, chez lesquels le service sanitaire était admirablement combiné.

Encore un renseignement. Dans la guerre d'Italie, en 1859, les pertes des Français furent de 2,3 % ; celles des Prussiens en Bohême, défalcation faite des décès par le choléra qui enleva 4529 malades, atteignent seulement le tiers des pertes de l'armée française ; elles sont de 0,76 %. Pour qui connaît la mauvaise organisation du service médical de l'armée française et son insuffisance numérique, ces chiffres n'ont rien d'étonnant.

Il est bon d'insister sur l'importance de l'hygiène, car on est généralement enclin à considérer le service médical comme un rouage inutile dans l'administration de notre armée. Ce qui précède suffit pour donner dès à présent une idée de la valeur du sujet que nous avons à traiter.

Il va de soi que, dans ce journal militaire, je laisserai de côté les questions spéciales trop liées à la médecine proprement dite ; je ne parlerai point, par exemple, des maladies et de la mortalité des armées ;

(1) Dans le premier hiver 1854-1855, l'armée française, avec un effectif moyen de 75,000 hommes, ayant 8000 blessés, perd 10,934 soldats, sur lesquels 145 scorbutiques et 90 typhiques. — Dans le même espace de temps, l'armée anglaise, avec un effectif moyen de 31,000 hommes, ayant 3072 blessés, perd 10,989 soldats, sur lesquels 175 scorbutiques et 164 typhiques.

L'hiver suivant, 1855-1856, l'armée française, avec un effectif moyen de 130,000 hommes, comptant 323 blessés, a 21,191 décès, sur lesquels 964 scorbutiques et 10,278 typhiques. Il y eut 106,634 entrées dans les hôpitaux, dont 12,872 pour scorbut et 19,303 pour typhus. — Pendant la même époque, les Anglais, avec un effectif moyen de 50,000 hommes, ayant 165 blessés, perdent 606 hommes, sur lesquels un seul scorbutique et 16 typhiques.

Ces deux armées étaient côte à côte, exposées aux mêmes influences climatiques et subissant les mêmes fatigues.

je ne ferai que citer en temps et lieu, chemin faisant, ce qu'il y a dans ces deux chapitres d'intéressant pour le lecteur.

II. *Recrutement.*

En somme, le soldat fait chez nous peu de service militaire. Les fatigues auxquelles il est exposé sont cependant assez grandes ; car, dans le but de distraire le moins longtemps possible les hommes de leurs occupations professionnelles, de leurs travaux habituels, on est obligé de presser l'instruction, et de profiter du court séjour du soldat à la caserne, dans les camps, pour l'initier aux détails de la vie militaire et lui apprendre le dur métier de la guerre.

Il importe qu'on ne recrute que des hommes faits, robustes, d'une bonne santé et sans aucune infirmité. Les soldats faibles sont une non valeur, puisque leurs camarades ne peuvent compter sur eux ; ils sont une charge pour l'Etat, auquel ils coûtent des soins parfois dispendieux ; c'est une perte pour la société qui pourrait profiter de leurs aptitudes pour telle ou telle profession.

Il y a encore un autre motif pour que le choix des soldats ne porte que sur des gens vigoureux ; c'est que la vie militaire diminue la durée moyenne de l'existence par le fait des fatigues, du mode d'alimentation, de la vie en commun et de l'agglomération des individus.

Le recrutement de l'armée fédérale appartient aux cantons, qui ont toute latitude à cet égard. Les jeunes gens sont soumis à une visite sanitaire plus ou moins complète. Des commissions spéciales examinent les conscrits, aujourd'hui plus disposés, il faut le dire, à exagérer qu'à dissimuler telle disposition morbide dont ils peuvent être affectés.

D'après le nouveau projet d'organisation du service sanitaire, il serait établi dans chaque arrondissement divisionnaire une commission, chargée d'examiner les hommes ayant l'âge requis pour être astreints au service militaire. Cette commission se composerait du médecin de division, comme président, de trois médecins militaires et d'un officier de troupe ; la durée de ses fonctions serait de trois ans. Cette proposition disparaît devant la décision des Chambres qui laisse aux cantons l'application des lois militaires.

Tout individu malingre, chétif et n'ayant pas un développement suffisant est repoussé du service.

A 20 ans toutefois, âge de l'incorporation dans l'armée, l'accroissement n'est pas terminé ; il se continue jusqu'à 24 ans dans chaque segment du squelette, et, d'après les tables de Quételet, il ne serait complet qu'à 30 ans. Il résulte de ses recherches que la taille étant à dix-huit ans de 1^m,658, atteint à trente ans 1^m,684. Les conclusions de cet auteur ont été confirmées par Danson ; ce médecin dit que la taille étant à dix-huit ans 1^m,634, est à trente ans 1^m,684. Notre confrère, M. le Dr Dunant, a trouvé une différence de 18 millimètres entre la moyenne des recrues genevoises âgées de 20 ans et celles d'hommes de 26 à 35 ans. Disons encore qu'en 1841, M. Lélut, compulsant dans les registres du dépôt des condamnés les tailles des prisonniers, a obtenu les résultats suivants : 1^m,647 à 20 ans ; — 1^m,647 à 25 ans ; — 1^m,657 de 30 à 50 ans ; — 1^m,655 au-delà de 50 ans.

Enfin, M. Robert, médecin-major de l'armée française, a mesuré 287 soldats appartenant à divers corps de fantassins et dont l'âge moyen était de 25 ans dix mois. La moyenne a été de 1^m658 ; or les tailles de tous ces hommes prises à l'âge de 20 ans et inscrites sur leurs livrets donnaient en moyenne 1^m635. M. Robert conclut que de 20 à 25 ans le soldat français grandit en moyenne de vingt-trois millimètres ⁽¹⁾.

En résumé, à vingt ans l'ossification n'est pas complète, et les épiphyses (extrémités articulaires des os) ne sont point entièrement soudées à l'os auquel elles appartiennent.

En outre la force musculaire augmente de l'âge de six à celui de trente ans, où elle atteint son maximum. Elle diminue ensuite progressivement pour revenir à soixante ans ce qu'elle était à quinze ans.

Il ressort donc de ces observations qu'il ne faut pas recruter avant l'âge de vingt ans, et qu'il conviendrait plutôt de prendre les hommes à un âge plus avancé, à 24 ans par exemple, si les exigences politiques et militaires le permettaient. En tout cas, les autorités devraient proscrire de l'armée ces jeunes tambours et ces musiciens, vrais enfants quelquefois, qui ruinent leur constitution, délabrent leur santé par une dépense de forces, peu en rapport avec leur degré de développement physique, sans compter qu'au point de vue moral ils n'ont rien à gagner à vivre dans les casernes avec des hommes faits.

Le développement de la force musculaire et le poids du corps sont des éléments qui concourent à établir la constitution de l'individu. La taille ne fournit d'indications que si elle est contrefaite et raccourcie par une maladie, le rachitisme par exemple.

La hauteur de la taille est en effet influencée par des conditions de race. La race celtique est petite, elle prédomine dans l'ouest et surtout dans le centre de la France. La race kimrique est grande, elle se trouve dans le nord et dans l'est de la France, jusqu'en Belgique. De 1831 à 1840 les rapports français constatent la proportion suivante des exemptions pour défaut de taille : dans la zone kimrique, 42,3 pour mille ; dans la zone kimro-celtique, 56,8 ; dans la zone celtique, 89,3 pour mille. C'est donc bien la race qui est la cause principale des variations de la taille. On admettait autrefois que plus les hommes étaient grands, plus ils étaient robustes et valides. L'observation des faits, dit M. le docteur Dunant, a conduit à la séparation de ces deux éléments, la stature et la santé ; on a même reconnu qu'ils marchent quelquefois en sens contraire l'un et l'autre. En France plusieurs départements offrent une opposition frappante entre le nombre d'hommes exemptés du service militaire pour défaut de taille et pour infirmités corporelles ; c'est ainsi que l'Orne, qui occupe le septième rang dans le classement des départements pour les exemptions motivées par l'insuffisance de la taille, occupe le 86^e rang dans le classement pour exemption dues aux infirmités ; et réciproquement le Morbihan, qui a le numéro un sous le rapport des infirmités, a le n^o 67 pour défaut de taille.

(1) Mesurés couchés, la taille était plus grande en moyenne de treize millimètres.

Le minimum de la taille pour être incorporé dans l'armée française est de 1^m55. De 1856 à 1862, la moyenne pour mille des individus exemptés fut de 107, ce qui tient à l'influence de la guerre de Crimée. On a remarqué que toutes les grandes guerres avaient pour résultat une diminution dans la taille des populations mêlées à la lutte. C'est ce qui a été observé en premier lieu par Tenon ; ce savant dit qu'après les guerres de Louis XIV, le minimum de la taille des conscrits fut réduit à 5 pieds ; de même après les guerres de la République et de l'empire en 1817, la taille des recrues n'atteignit pas le minimum légal, savoir 4 pieds 8 pouces 11 lignes.

Le minimum de la taille a moins d'importance aujourd'hui. Toutefois il est évident, qu'un homme décidément petit a bien des chances d'être malingre, rachitique et chétif, et de ne pouvoir résister qu'imparfaitement aux fatigues du service militaire.

De même qu'on a fixé un minimum de taille, quelques médecins, allemands et anglais, ont proposé un minimum de poids. Ils disent avec raison qu'un bon poids est l'indice d'une bonne constitution. On a fait des expériences à ce sujet. Le poids moyen de tous les hommes entrés dans l'armée bavaroise pendant une année fut de 66 kil. ; en Angleterre ce poids moyen est de 58 kilog. Parker fixe comme minimum à admettre le poids de 52 kilog.

Le rapport de la taille avec le poids n'est pas constant. La moyenne oscille chez les hommes bien constitués entre 372 et 402 grammes par centimètre de taille. D'après Hutchinson, le poids gagnerait en moyenne 5 livres 3 onces par chaque pouce de taille. Dans l'Amérique du nord, le soldat âgé de 20 ans doit peser 56 kilog. 75, pour une taille de 5 pieds 5 pouces anglais ; pour chaque pouce qu'il mesure de plus doit correspondre une augmentation de poids de 2 kil. 5.

Disans à propos du poids que l'obésité est une imminence morbide. La graisse chez l'adulte sain est dans la proportion de 1 à 20 ; elle peut cependant arriver à faire la moitié et même les deux tiers du poids total du corps.

Un renseignement qui permet de se faire une idée exacte de la constitution d'un individu, c'est le degré de développement de la poitrine : c'est la conformation du thorax.

Sur quinze cents conscrits, Bafour a trouvé pour périmètre de la poitrine à la hauteur des mamelons, les bras étendus horizontalement et entre deux mouvements respiratoires, 32 pouces 1/2 ; le minimum fut de 28 pouces, le maximum de 37.

La circonférence thoracique au niveau des mamelons est égale à peu près à la moitié de la hauteur du corps ; or comme le minimum de taille pour l'armée est en France de 1^m55, la circonférence du thorax ne peut être moindre de 77 cent. 8 millim. Ce minimum en Angleterre est de 83 centimètres ; il varie d'ailleurs pour chaque corps de l'armée.

Marschall place dans les constitutions débiles les individus dont le pourtour de la poitrine ne donne pas 784 millim. Lœffler admet comme minimum de circonférence 32 pouces, et Krauss, de Vienne, conteste qu'avec 29 pouces un homme de 59 pouces de taille soit valide. Un thorax sain et bien constitué doit mesurer entre 31 et

34 pouces. Il faut mesurer la taille, puis la poitrine, en exigeant que celle-ci dépasse dans sa circonférence d'un pouce au moins la moitié du chiffre correspondant à la stature.

Le côté droit du thorax a deux ou trois centimètres de plus que le gauche. Sur cinq gauchers trois ont offert une différence de capacité de un à deux centimètres en faveur du côté gauche ; les deux autres avaient les côtés égaux.

Il existe un rapport sensiblement constant entre la capacité thoracique et la taille. Simon dit que par chaque accroissement d'un centimètre de taille, la capacité respiratoire augmente de 0,60 centimètres cubes.

Enfin le rapport de poids du corps à la circonférence de la poitrine est de 700 à 725 grammes par centimètre de périmètre.

Telles sont les données générales sur lesquelles doit se baser l'importante opération du recrutement.

(A suivre).

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES ÉTAPES DANS L'ARMÉE ALLEMANDE.

(Extrait des *Militærische Blätter*.)

On peut chercher l'origine du service des étapes dans le règlement sur le service des étapes en temps de guerre, promulgué le 25 septembre 1833.

Ce règlement, à la rédaction duquel le ministre de la guerre, celui de l'intérieur et celui de police avait coopéré, aurait pu, sauf son titre, passer pour n'avoir en vue que le service de paix, n'être destiné qu'à régler la circulation sur les routes militaires qui réunissaient alors les parties séparées de la monarchie et à préparer la concentration des troupes pour les grandes manœuvres de campagne. Le service des étapes n'avait alors à s'occuper que du logement des troupes et de la police des routes ; l'idée qu'il pût servir de moyen de correspondance entre l'armée et la patrie, et de moyen d'acheminement des renforts et des troupes de remplacements, faisait complètement défaut. Chaque chef de corps d'armée établissait son service d'étapes pour son propre compte et en avait seul la direction, il choisissait dans son corps les officiers qu'il désignait comme inspecteurs et commandants d'étapes, contrôlait et ratifiait leurs opérations ainsi que leurs tractations avec les autorités du pays ou les préposés des communes. Pour chaque corps on devait établir deux routes d'étapes, l'une pour la circulation du personnel en santé et du matériel en bon état, l'autre pour le transport des malades, des blessés, et du matériel hors de service. On se procurait le logement et l'entretien des troupes, ainsi que des chevaux et voitures nécessaires aux transports, au moyen de réquisitions ; à cet effet, on devait éviter tous les différends avec les autorités civiles ; en cas de désaccord, on devait porter l'affaire devant le général commandant, qui l'examinait impartialement et tranchait la question. Ce dernier avait à veiller à l'ordre dans les localités d'étapes et à cet effet, il pouvait requérir l'aide de la milice locale ou de la garde nationale, il va sans dire que cela ne pouvait avoir